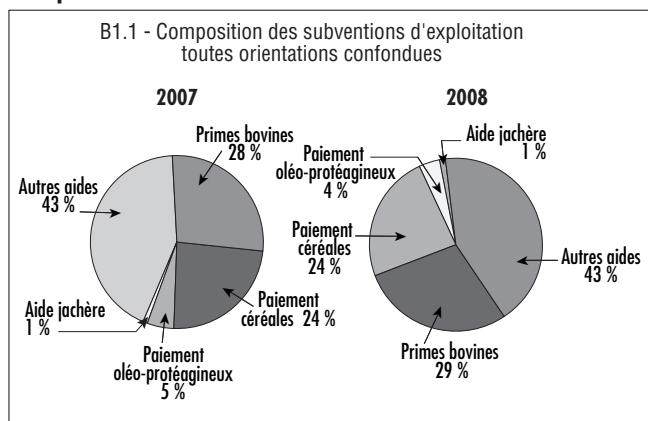


Composition des subventions d'exploitation

En 2008, le montant moyen par exploitation en primes et subventions d'exploitation se monte à 29 300 euros. La prime unique (« DPU ») atteint 17 500 euros, soit 60 % du total. Une partie des aides est consacrée au secteur végétal (4 000 euros) et plus particulièrement

aux céréales et plantes industrielles (3 300 euros). Le secteur animal obtient également une partie des aides, avec en moyenne 4 100 euros par exploitation soit en hausse de 6 % par rapport à 2007.

La prime unique représente plus de la moitié du total des aides en 2008



Source : RICA 2007 et 2008

Primes PAC

La politique agricole commune (PAC), profondément réformée en 1992 et 1993, avec la réduction des prix de soutien, l'obligation de mettre en jachères une partie des terres et l'instauration d'une série d'aides compensatrices aux produits (ou la revalorisation des aides existantes), a été à nouveau réformée en 2003, avec la création du paiement unique découplé. La France a choisi d'attendre 2006 pour mettre en œuvre le nouveau système de façon complète.

Toutes exploitations confondues, la prime unique représente près de 60 % des aides. Certaines aides sont maintenues, soit de façon pratiquement inchangée (prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes), soit avec des taux unitaires modifiés (paiement à la surface pour les grandes cultures, prime à l'abattage des bovins, prime à la brebis). D'autres sont supprimées (prime spéciale aux bovins mâles, aide directe laitière, etc.).

B1.2 - Détail des subventions d'exploitation en 2008

Valeurs moyennes par exploitation, en millier d'euros

	Grandes cultures	Bovins lait	Bovins élevage et viande	Ovins, autres herbivores	Toutes orientations	
					Valeur 2008	Évolution <sup>1</sup> 08/07 %
<b>PAIEMENT UNIQUE DÉCOUPLÉ (« DPU »)</b>	<b>31,9</b>	<b>17,7</b>	<b>12,2</b>	<b>7,9</b>	<b>17,5</b>	- 1
<b>SECTEUR ANIMAL</b>	<b>1,3</b>	<b>1,6</b>	<b>15,5</b>	<b>7,7</b>	<b>4,1</b>	+ 6
Bovins	1,1	1,2	14,9	1,9	3,4	+ 2
Prime à la vache allaitante	0,9	0,4	13,4	1,7	2,8	- 0
Autres primes bovins	0,2	0,8	1,5	0,2	0,6	+ 10
Primes à l'abattage	0,1	0,7	1,4	0,1	0,5	+ 1
Ovins et caprins (prime à la brebis et à la chèvre)	ε	ε	0,1	4,5	0,3	+ 13
Autres aides secteur animal	0,1	0,3	0,5	1,3	0,3	+ 61
<b>SECTEUR VÉGÉTAL</b>	<b>8,7</b>	<b>2,0</b>	<b>0,7</b>	<b>0,8</b>	<b>4,0</b>	+ 0
Céréales et plantes industrielles	8,1	1,9	0,7	0,7	3,3	- 2
Aides aux jachères	0,1	ε	ε	ε	ε	- 57
Paiement compensatoire aux céréales (y compris blé dur)	6,3	1,9	0,7	0,7	2,7	+ 0
Paiement compensatoire aux oléagineux	1,4	ε	ε	ε	0,4	+ 0
Paiement compensatoire aux protéagineux	0,2	ε	ε	ε	0,1	- 33
Autres aides plantes industrielles	0,1	ε	ε	ε	ε	- 20
Vin	ε	ε	ε	ε	0,1	- 29
Fruits et légumes	0,1	ε	ε	ε	0,3	+ 51
Autres aides secteur végétal	0,4	ε	ε	0,1	0,3	+ 15
<b>AUTRES</b>	<b>1,2</b>	<b>4,6</b>	<b>8,0</b>	<b>10,5</b>	<b>3,5</b>	- 7
Handicap géographique	0,1	2,6	4,0	6,7	1,6	- 2
Accident climatique	0,0	0,1	0,1	0,2	0,2	- 65
Aides agri-environnementales	0,5	1,6	3,6	3,0	1,2	+ 1
Prime herbagère agri-environnementale (PHAE)	ε	1,1	3,1	2,6	0,8	+ 8
Autres aides	0,5	0,4	0,4	0,6	0,5	+ 6
Montant supplémentaire de l'aide PAC	0,2	0,3	0,3	0,2	0,2	+ 25
<b>TOTAL DES PRIMES ET SUBVENTIONS</b>	<b>43,3</b>	<b>26,1</b>	<b>36,8</b>	<b>27,1</b>	<b>29,3</b>	- 1

1. Les évolutions sont calculées sur un échantillon constant et sont exprimées en valeur réelle, c'est-à-dire déflatée par l'indice de prix du PIB (voir annexe 2).

Source : RICA 2007 et 2008

Répartition par orientation et par région

Le niveau moyen de subventions par exploitation, globalement stable<sup>1</sup> entre 1995 et 1999, a considérablement augmenté depuis 2000. Il se monte à 29 300 euros en 2008. Les exploitations de grandes cultures sont

encore une fois les plus subventionnées, avec 43 300 euros en moyenne, suivies par les éleveurs de bovins mixtes avec 41 600 euros.

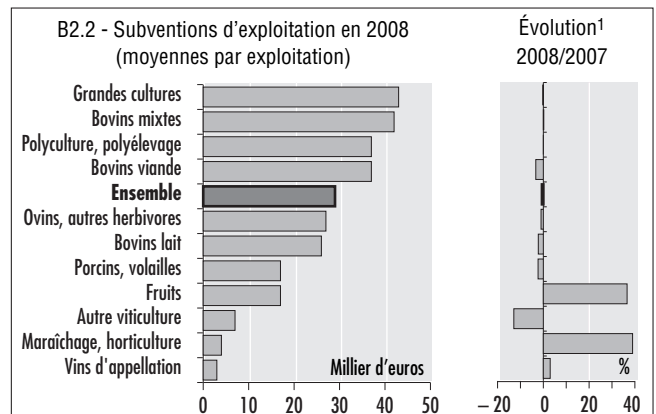
B2.1 - Subventions d'exploitation en 2008

Valeurs moyennes par exploitation, en millier d'euros

Orientation	2008	Évolution <sup>1</sup> 08/07 %
Grandes cultures	43,3	- 0,2
Maraîchage, horticulture	3,9	+ 39,0
Vins d'appellation	2,8	+ 3,0
Autre viticulture	6,6	- 12,9
Fruits	16,5	+ 36,6
Bovins lait	26,1	- 2,2
Bovins viande	36,8	- 3,3
Bovins mixtes	41,6	+ 0,2
Ovins, autres herbivores	27,1	- 1,0
Porcins, volailles	16,5	- 2,3
Polyculture, polyélevage	37,2	- 0,0
<b>ENSEMBLE</b>	<b>29,3</b>	<b>- 0,6</b>

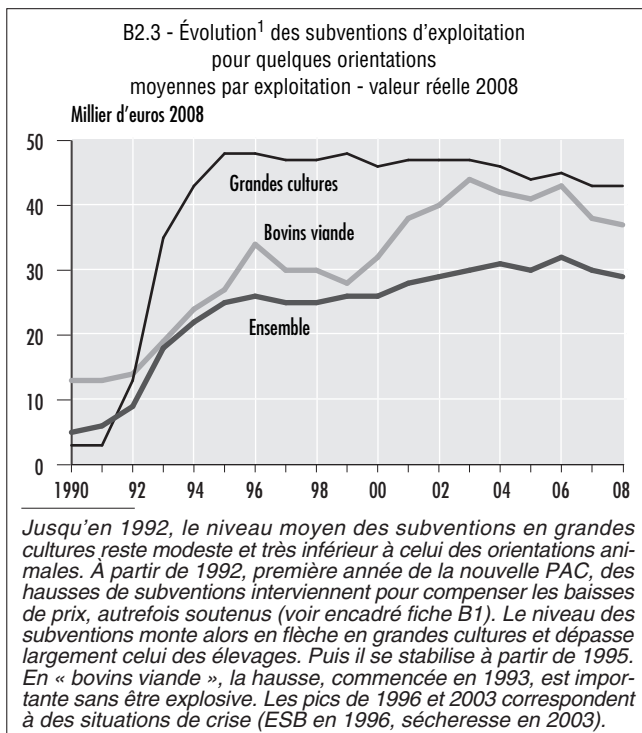
Source : RICA 2007 et 2008

Stabilité des subventions pour l'ensemble des exploitations en 2008



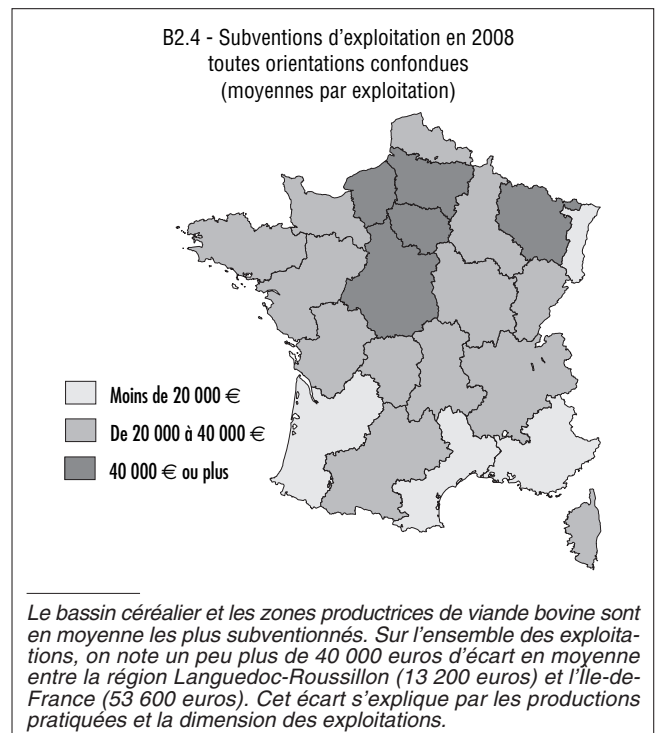
Source : RICA 2007 et 2008

Le montant des subventions chute pour les éleveurs de bovins viande



Source : RICA

En Île-de-France, le montant moyen des subventions atteint 53 600 euros



Source : RICA 2008

1. Les évolutions sont calculées sur un échantillon constant et sont exprimées en valeur réelle à l'aide de l'indice de prix du PIB (voir annexe 2).

Les dispersions

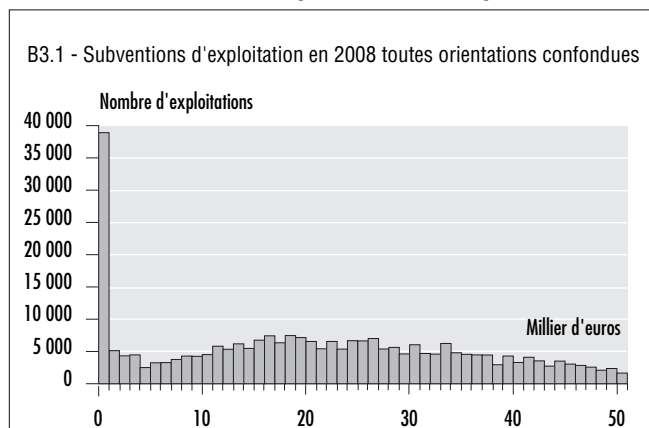
Le montant moyen des subventions perçues n'illustre qu'imparfaitement la situation des exploitations vis-à-vis de l'attribution des aides et autres primes. En effet, une étude de la dispersion met en évidence d'importantes disparités. Toutes orientations confondues, près de 32 300 exploitations, soit 10 % du total, ne perçoivent aucune subvention. La situation n'est guère différente pour les quelque 6 700 exploitations qui bénéficient d'aides d'un montant inférieur à 1 000 euros. Au total, la proportion d'exploitations pour lesquelles les subventions sont nulles ou négligeables se monte à 12 %. À l'inverse, 16 % des exploitations les plus aidées, soit 52 500, perçoivent des aides d'un montant minimum de 50 000 euros.

Les disparités sont également fortes au sein des différentes orientations. Elles sont d'autant plus prononcées que les secteurs sont faiblement subventionnés. Ainsi,

pour 72 % des exploitations spécialisées en viticulture d'appellation, les aides sont nulles ou faibles (moins de 1 000 euros). En grandes cultures, 32 % des exploitations bénéficient de subventions d'au moins 50 000 euros, ce qui n'est le cas que de 1 % dans les orientations maraîchage, horticulture.

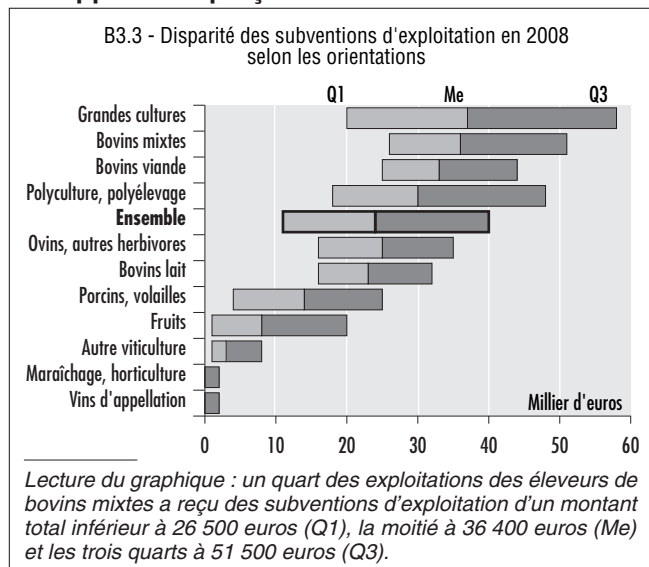
Toutes orientations confondues, 20 % des exploitations se partagent 48 % du total des aides, tandis que les 52 % restants sont répartis sur 80 % des exploitations. La répartition des subventions est fortement corrélée à la dimension économique des exploitations : 48 % des exploitations de grande dimension reçoivent au moins 50 000 euros ; de tels montants ne se rencontrent jamais dans les petites exploitations. Toutefois, une proportion non négligeable de grandes exploitations ne perçoit aucune aide (15 %).

Aucune subvention pour 32 300 exploitations



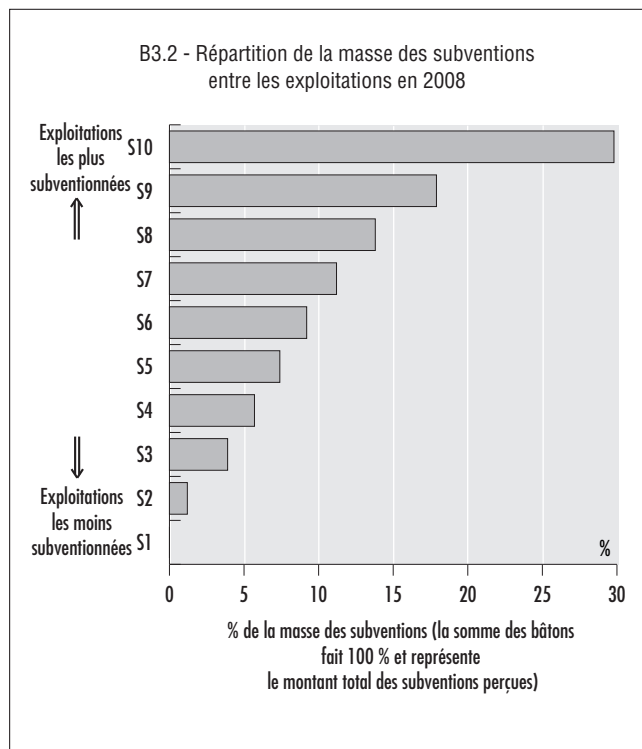
Source : RICA 2008

Les trois quarts des viticulteurs d'appellation perçoivent moins de 1 500 euros



Source : RICA 2008

20 % des exploitations professionnelles se partagent 48 % des subventions



Lecture du graphique : les exploitations sont classées par niveau de subvention croissant, puis regroupées en 10 catégories d'effectif égal : S1 est constitué par les 10 % d'exploitations ayant le niveau de subvention le plus faible, S2 par les 10 % suivants, etc., jusqu'à S10, constitué par les 10 % d'exploitations ayant le niveau de subvention le plus élevé. Le graphique se lit ainsi : 10 % des exploitations (les plus subventionnées, S10) ont reçu environ le tiers (30 % exactement) de la masse totale des subventions et 20 % des exploitations (S10 et S9) ont reçu 48 % de la masse totale des subventions. À l'opposé, 20 % des exploitations (les moins subventionnées, S1 et S2) ne reçoivent que 1 % de la masse totale des subventions. À noter qu'il s'agit ici des exploitations professionnelles, c'est-à-dire atteignant une certaine taille économique (cf. annexe méthodologique « champ de l'enquête »).

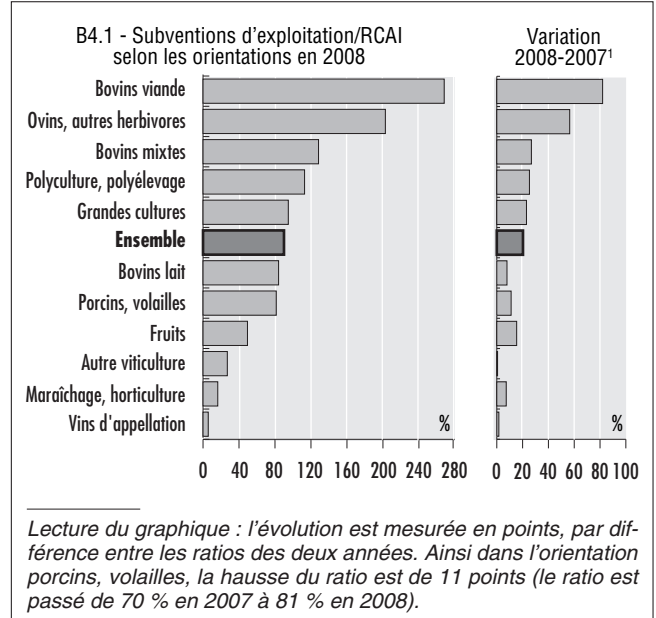
Source : RICA 2008

Ratios divers par orientation et par classe de dimension

Les subventions concourent largement à la formation du résultat dans bon nombre d'orientations. En 2008, ce sont une nouvelle fois les orientations de bovins viande et ovins, autres herbivores qui détiennent le ratio « subventions/RCAI » le plus élevé (respectivement 268 % et 203 %). À l'inverse, ce ratio est extrêmement faible pour la viticulture d'appellation puisqu'il atteint seulement 6 %.

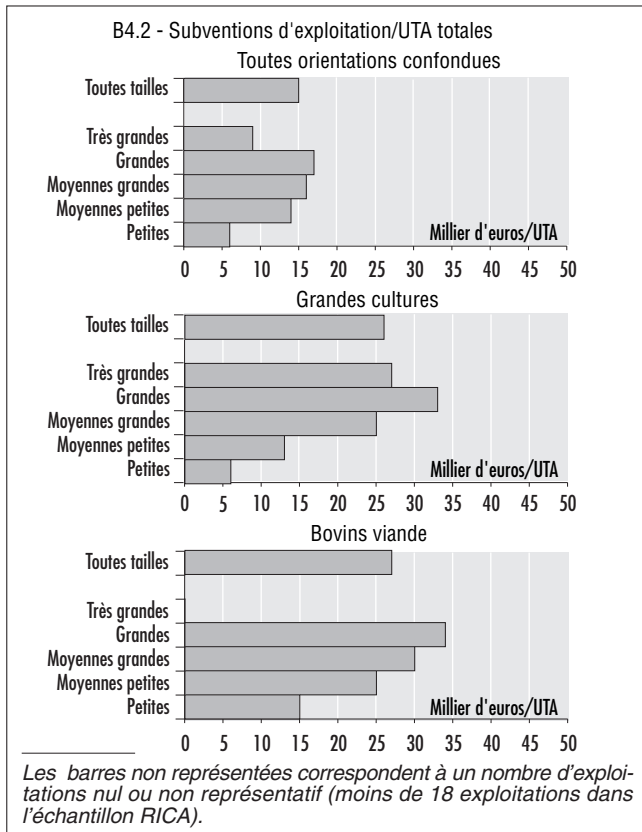
Les ratios de subventions peuvent en outre être ventillés selon la dimension économique. Les plus grandes exploitations perçoivent davantage de subventions par unité de travail dans les orientations très soutenues par la PAC, telles que grandes cultures ou bovins viande. Au niveau global, des effets de structure occultent en partie cette liaison. Le ratio « subventions/MBS » tend quant à lui à décroître lorsque la dimension économique augmente. Les élevages d'herbivores perçoivent plus de subventions par unité de taille économique que les grandes cultures, à dimension économique égale.

Dans quatre orientations, les subventions d'exploitation sont supérieures au RCAI



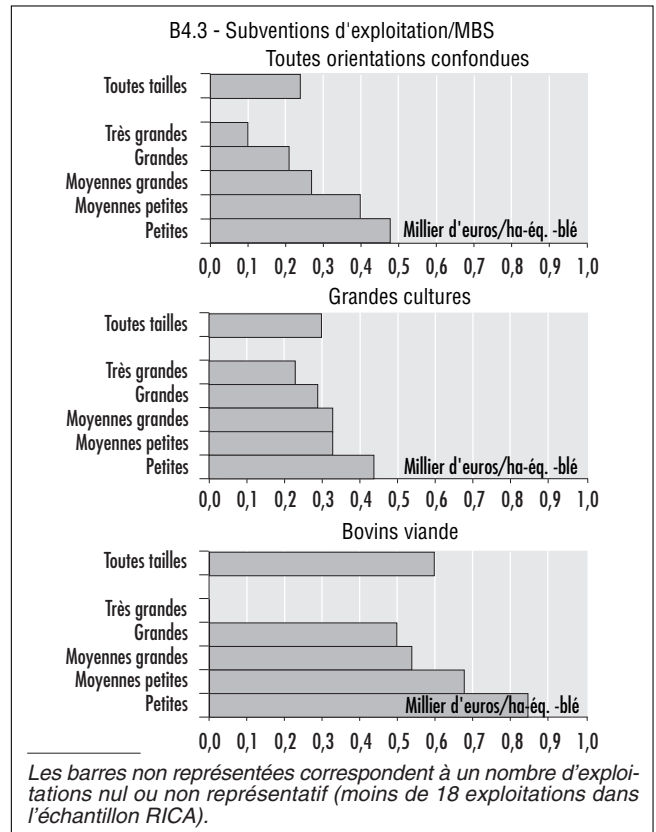
1. Les variations des ratios sont calculées sur un échantillon constant et sont exprimées en points.  
Source : RICA 2007 et 2008

Les grosses structures tendent à toucher davantage de subventions par UTA (unité-travail/année)



Source : RICA 2008

À taille équivalente, plus de subventions par unité de taille en bovins viande qu'en grandes cultures



Source : RICA 2008